

# **CH\_VB 05-3140 6491 vom 31. Oktober 2001**

Bundesverwaltung, 2001-10-31, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_05-3140\\_6491\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_05-3140_6491_)

FR: CH\_VB 05-3140 6491 du 31 octobre 2001

IT: CH\_VB 05-3140 6491 del 31 ottobre 2001

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Ouverture de la procédure, délais L'appel d'offres public avec adjudication au plus offrant de trois concessions de radiocommunication en vue de la fourniture de services de télécommunication par le raccordement sans fil à large bande (Broadband Wireless Access, BWA) en Suisse sera lancé le 29 novembre 2005. Le délai pour le dépôt des dossiers de candidature est fixé au 28 février 2006, le cachet de la poste faisant foi. Sur annonce préalable, les dossiers peuvent être déposés personnellement ou par coursier à l'OFCOM au plus tard à 17 h ce même jour. Ce délai ne sera pas prolongé.

### **E. 2**

Objet de la concession L'utilisation du spectre des fréquences pour la fourniture de services de télécommunication par le raccordement sans fil à large bande en Suisse constitue l'objet de la concession.

### **E. 3**

Admission à la procédure Toutes les entreprises peuvent, individuellement ou sous la forme d'un consortium, déposer leur candidature pour l'attribution des concessions mises en adjudication. Afin que les règles spécifiques en matière de concurrence soient respectées, les entreprises ou les groupes d'entreprises qui possèdent déjà une concession dans les bandes de fréquences 3.41–3.6 GHz sont exclues de la procédure d'attribution. Les restrictions relatives aux conséquences sur la situation de la concurrence demeurent réservées selon les documents relatifs à l'appel d'offres.

### **E. 4**

Autres informations – documents relatifs à l'appel d'offres Les candidats à l'appel d'offres sont tenus de déposer leur dossier de candidature conformément aux indications stipulées dans les documents relatifs à l'appel d'offres. Les documents relatifs à l'appel d'offres contiennent notamment des informations sur les concessions à attribuer ainsi que sur la structure des dossiers de candidature, leur contenu et la langue dans laquelle ils doivent être rédigés. Ils indiquent également les conditions d'octroi qui devront être remplies par les candidats en vue de prendre part à la procédure ainsi que le montant des émoluments à payer.

6492 Les documents relatifs à l'appel d'offres peuvent être demandés par lettre ou par télécopie à l'adresse suivante: Office fédéral de la communication Division Services de télécommunication Appel d'offres BWA Rue de l'Avenir 44 Case postale CH-2501 Bienne Fax: 032 327 55 28 29 novembre 2005 Commission fédérale de la communication:

Le président, Marc Furrer

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Loi sur les télécommunications. Ouverture de l'appel d'offres public concernant l'adjudication au plus offrant de trois concessions de radiocommunication pour la fourniture de services de télécommunication par le raccordement sans fil à large bande ... In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2005 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 47 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 29.11.2005 Date Data Seite 6491-6492 Page Pagina Ref. No 10 139 096 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.